

# épines drômoises

NATURE ENVIRONNEMENT ÉCOLOGIE

**Climat, sécheresse, énergie : urgence !**  
**Chasse : hors sujet**



# BRÈVES



## Pierre Ballouhey : grand prix de l'humour vache

Le samedi 24 septembre se tenait le 41<sup>e</sup> salon international de la caricature et du dessin de presse à Saint-Just-le-Martel (près de Limoges) : c'est le plus important rassemblement de dessinateurs et de dessinatrices d'Europe. En 2022, le grand prix de l'Humour Vache 2022 a été décerné à Pierre Ballouhey, en partie grâce aux dessins publiés dans les *épines* (voir sa dernière production en page 9). Le diplôme a été apporté à Pierre par la vache Justine, sous une pluie battante. 🌧️

## Destruction d'espèce protégée

En octobre 2020, un chasseur s'était autorisé à tuer un loup au cours d'une chasse collective au grand gibier. Il avait bougé de son poste sans accord et assuré son tir sur le loup après l'avoir identifié... Il en avait ensuite déplacé la dépouille pour la dissimuler. L'OFB (Office Français de la Biodiversité) a constaté l'infraction et le chasseur a été poursuivi devant le Tribunal Correctionnel de Valence : Frapna Drôme Nature Environnement et l'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) se sont constituées partie civile et ont demandé des sanctions exemplaires : en effet, la multiplication des actions de braconnage du loup rend incertain l'avenir de cette espèce protégée. Le Tribunal a décidé de confisquer la carabine utilisée, et a condamné ce chasseur à une amende ainsi qu'au versement d'indemnités à la Frapna et à l'ASPAS. 🌿

## Déviations de St Péray : après un premier passage devant la justice, la lutte se poursuit

Frapna Drôme Nature Environnement et le collectif Alternatives à la déviation demandent l'arrêt du projet de déviation de Saint-Péray qui n'est plus d'actualité face aux urgences écologiques : artificialisation d'espaces agricoles et naturels, risque de diffusion de pollutions contenues dans les sols sur le tracé, coût démesuré au vu des ressources et des priorités de la collectivité. Estimant qu'une décision devait être prise en urgence, les associations ont déposé un recours en référé suspensif auprès du tribunal administratif de Lyon. Celui-ci a été rejeté en juillet 2022 pour des vices de forme... Un des vices de forme est imputable aux services de la préfecture de l'Ardèche. Ce rejet qui repose sur des éléments de « forme » et de « procédure », prive la société une nouvelle fois d'un débat sérieux sur le projet, pour faire suite à l'enquête publique d'avril 2021. Mais cette décision n'est qu'une première étape dans le parcours juridique que les associations ont engagé. Le jugement du recours au fond devant le Tribunal Administratif est en attente et pourrait être rendu à l'automne 2023. Et les associations se tiennent aussi prêtes à déposer un nouveau référé-suspension dès le début des travaux... Ce premier passage devant la justice ne fait que renforcer leur détermination à défendre des alternatives aux grands projets inutiles et écocides. 🌿



## Les 4 saisons des oiseaux

Dans la suite des livres CD sur les oiseaux que notre association apprécie particulièrement, Pierre Palengat vient de publier un nouveau travail : les 4 saisons des oiseaux (édition du Studio les Trois Becs). Cet almanach permet d'apprendre à reconnaître les chants et les cris de 56 espèces parmi les plus communes dans les jardins, la campagne et les bois. Du plaisir pour les petits et les grands ! 🌿